

GIPEF

Groupement Indépendant
des Parents d'Elèves Fleming

GIPEF
Collège Alexander Fleming
10 rue Alexandre Fleming
91400 ORSAY

Madame PARATRE
Vice-présidente en charge de l'éducation,
des collèges et de l'accès au savoir
Hôtel du département
Boulevard de France
91012 Evry Cedex

Orsay, le 08 février 2017

Madame la Vice-Présidente,

A l'issue du Conseil d'Administration du 02 février 2017, Madame Roy, Principale du Collège Alexander Fleming à Orsay, nous a informés que "le budget 2017, voté en CA le 8 décembre 2016, n'a pas été validé par la collectivité territoriale".

La raison en serait la présentation du nouveau découpage des trimestres de la demi-pension et plus particulièrement celui du troisième trimestre que nous avons réduit à 32 jours (terme au 20 juin) et que le conseil départemental voudrait ramener à 42 jours.

Nous tenons à vous apporter les précisions suivantes :

- Concernant l'arrêt du forfait au 20 juin, nous l'avions demandé sur la base des informations que nous avons à l'époque concernant les dates prévues pour les épreuves du Diplôme National du Brevet. Les épreuves n'étant plus prévues les 22 et 23 juin mais désormais les jeudi 29 et vendredi 30 juin 2017, nous nous apprêtions à demander le report de l'arrêt du forfait au mardi 27 juin 2017. Madame Roy nous a d'ailleurs informés, lors du dernier CA, qu'elle comptait nous faire la même proposition.
- Concernant votre exigence d'imposer au collège de prolonger le forfait au 07 juillet, beaucoup de parents nous ont remonté l'an passé leur mécontentement de devoir payer des repas que leurs enfants ne consommaient pas.
En effet, si le service de restauration scolaire a effectivement été maintenu au collège après les épreuves du brevet, très peu d'élèves en ont bénéficié.
Et pour cause : l'an passé les élèves de 6èmes, 5èmes et 4èmes ont été invités à rendre leurs manuels scolaires le jeudi 16 juin. La fin des cours leur a été notifiée pour le mardi 21 juin et les épreuves du brevet se sont déroulées les jeudi 23 et 24 juin.
Voilà pourquoi la fréquentation de la cantine scolaire a été, pour les jours ayant suivi le brevet, de 152 élèves le 27 juin, 70 le 28 juin, 60 le 30 juin et 49 le 1^{er} juillet.
Sachant qu'il y avait 580 élèves forfaitaires sur cette année scolaire, nous parlons de 1989 repas qui ont été facturés aux parents et qui n'ont été ni préparés ni servis.
Cette pratique qui dure depuis des années et qui semble être étendue à l'ensemble des collèges du département a paru scandaleuse à nos adhérents qui nous ont demandé de faire en sorte qu'il y soit mis un terme.

En conséquence, nous avons demandé expressément au conseil d'administration de ne plus prendre en compte, dans le forfait, les repas servis après les épreuves du brevet. Nous nous sommes félicités d'avoir été entendus sur ce point et nous ne comprenons pas que le Conseil Départemental remette en cause une décision qui a convaincu l'ensemble des parties qui composent le conseil d'administration.

Nous espérons donc vivement que les éléments que nous vous apportons vous permettront de revoir votre position et d'adapter votre facturation aux attentes des familles et à la réalité de la fréquentation de la demi-pension après la fin effective des cours.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions de croire, Madame la Vice-Présidente, à l'assurance de nos salutations distinguées.



Francois Malléus
Président du GIPEF

Copies à :

Mme Roy, principale du Collège A. Fleming

M. Ros, représentant du Conseil Départemental au C.A. du Collège Fleming

Mme Fernier, Présidente du conseil local FCPE du Collège Fleming